



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gestion

Question écrite n° 79591

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy interroge Mme la secrétaire d'État chargée de la prospective et du développement de l'économie numérique sur le rapport d'étape de la revue générale des politiques publiques (RGPP). En effet, ce rapport préconise la création d'un dossier unique dématérialisé pour les créateurs et les repreneurs d'entreprises. Il souhaiterait savoir si une telle création est envisageable et, si oui, à quelle échéance.

Texte de la réponse

Pour faciliter la création d'entreprise, le site guichet-entreprises.fr mis en place par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, avec le concours des chambres consulaires et des greffiers des tribunaux de commerce est opérationnel depuis le 1er janvier 2010. Il vise à rendre aisément accessibles à chacun l'information et l'accomplissement des formalités. Le site Guichet-entreprises.fr propose une visite en deux étapes. La première permet de « prendre connaissance des réglementations applicables » à la profession et d'identifier le Centre de formalités qui traitera le dossier. Dans un second temps, l'ensemble des démarches nécessaires au démarrage du projet est réalisé.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79591

Rubrique : État

Ministère interrogé : Prospective et économie numérique

Ministère attributaire : Prospective et économie numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juin 2010, page 6001

Réponse publiée le : 23 novembre 2010, page 12975